

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 3 mars 2009 à 19h40.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-03-59

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 24 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 ET 23 FÉVRIER 2009

LÉGISLATION

4. ADOPTION :

- 4.1) RÈGLEMENT # 83-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 54-2006 – PLAN D'URBANISME
- 4.2) DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 84-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 55-2006 - RÈGLEMENT DE ZONAGE

5. SOUMISSION :

- 5.1) TRACTEUR
- 5.2) SOUFFLEUR À NEIGE
- 6. ANNULATION – AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT # 81-2008 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES
- 7. DEMANDE D'APPROBATION DE FACTURE – GÉNIVAR : PROJET DE RÉFECTION RUE PRINCIPALE OUEST
- 8. FACTURATION : 621, RUE PRINCIPALE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 9. CONTRIBUTION FINANCIÈRE : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY
- 10. POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2: RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE
- 11. DEMANDE DE DON ANNUELLE : MOISSON BEAUCE
- 12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROJET DU SENTIER VÉLO-PÉDESTRE
- 13. MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE DE NETTOYAGE DES FOSSÉS ROUTE DE SHENLEY OUEST
- 14. ENTRETIEN DES LOTS BOISÉS DE LA MUNICIPALITÉ

FINANCES

- 15. COMPTES DU MOIS

LOISIRS-SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 16. SERVICE DES INCENDIES :
 - 16.1) TAUX HORAIRE – VISITE DE PRÉVENTION
 - 16.2) ACHAT – RADIO PORTATIVE
 - 16.3) MONTANT FORFAITAIRE : PRATIQUE
- 17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE
- 18. RÉSULTAT DU SONDAGE : IMPLANTATION D'UNE MAISON DES JEUNES À ST-HONORÉ-DE-SHENLEY

ÉQUIPEMENT

- 19. CAMIONS DE VOIRIE : RÉPARATION DES ROUES

INFORMATION

20. CAMPAGNE DE FINANCEMENT – FONDATION DE LA FIBROMYALGIE

21. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

22. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

23. CORRESPONDANCE

24. AUTRES ITEMS

- ACHAT : ORDINATEUR - BUREAU MUNICIPAL
- FÊTE FAMILIALE HIVERNALE : FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FILLES D'ISABELLE
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : POLYVALENTE BÉLANGER – FORUM POUR JEUNES CANADIENS

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

26. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 ET 23 FÉVRIER 2009

2009-03-60

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 3 février 2009 et de la séance extraordinaire du 17 février 2009 ;

Considérant que Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très fait lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2009 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

4. ADOPTION :

4.1) RÈGLEMENT # 83-2009 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 54-2006

2009-03-61

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 83-2009 amendant le plan d'urbanisme numéro 54-2006.

4.2) ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 84-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2006

2009-03-62 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'adopter le deuxième projet de règlement # 84-2009 amendant le règlement de zonage numéro 55-2006.

5. SOUSSION :

5.1) TRACTEUR

2009-03-63 **Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur ;

Considérant que ladite municipalité a reçu deux soumissions et qu'elles sont conformes;

Considérant que depuis l'ouverture desdites soumissions, divers produits furent proposés aux membres du conseil;

Considérant qu'en plus, le contexte économique est difficile;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à la majorité de rejeter l'ensemble des soumissions pour les motifs cités en préambule.

Monsieur Herman Bolduc, maire, applique son droit de veto. Ce point sera présenté de nouveau aux membres du conseil lors de la prochaine séance du conseil.

5.2) SOUFFLEUR À NEIGE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

6. ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT # 81-2008 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

2009-03-64 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'annuler l'avis de motion donné le 3 février 2009 en vue d'adopter un règlement modifiant l'article 9.2 du règlement numéro 81-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

7. DEMANDE D'APPROBATION DE FACTURE – GÉNIVAR : PROJET DE RÉFECTION RUE PRINCIPALE OUEST

2009-03-65 **Considérant** qu'une entente est intervenue entre le Ministère des Transports et la municipalité concernant le paiement des frais d'honoraires pour la préparation des plans et devis en vue de la réfection de la rue Principale ouest;

Considérant qu'en vertu de ladite entente, les honoraires professionnels sont facturés au Ministère des Transports et doivent

être approuvés par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'approuver les factures # 30417Q, 30418Q de la firme d'ingénieur Génivar d'un montant total de quatorze mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars et trente-neuf sous (14 395.39\$).

8. FACTURATION : 621, RUE PRINCIPALE

2009-03-66

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'annuler la facture # CRF900006 d'un montant de vingt-deux dollars et soixante-quatorze sous (22.74\$) étant donné que le problème dépendait des installations municipales.

9. CONTRIBUTION FINANCIÈRE : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

2009-03-67

Considérant que la Société de développement de Saint-Honoré-de-Shenley est un organisme sans but lucratif faisant la promotion du développement économique de notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution de l'ordre de vingt-deux mille dollars (22 000) à la Société de développement de Saint-Honoré-de-Shenley.

10. POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2: RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE

2009-03-68

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan demande l'opinion des municipalités locales pour la répartition de l'enveloppe de la Politique nationale de la ruralité II;

Considérant que trois options sont proposées;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'aviser la MRC de Beauce-Sartigan que la municipalité de St-Honoré-de-Shenly a retenu l'option 2 soit celle dont le montant de base est de trente-cinq mille dollars (35 000).

11. DEMANDE DE DON ANNUELLE : MOISSON BEAUCE

2009-03-69

Considérant que l'organisme Moisson Beauce demande un don annuel ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de verser la somme de cent quatre-vingts dollars (180) au Comité des bénévoles de St-Honoré pour le service d'aide alimentaire de Moisson Beauce.

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROJET DU SENTIER VÉLO-PÉDESTRE

2009-03-70

Considérant que le comité du sentier vélo-pédestre attend des réponses d'organismes pour compléter le financement du projet sentier vélo-pédestre;

Considérant qu'il y a un manque à gagner d'un montant de trente-sept mille cent trente dollars et quatre-vingt-huit sous (37 130,88);

Considérant que ledit dossier doit être déposé avant le 31 mars 2009 à la MRC de Beauce-Sartigan;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'accepter de couvrir le manque à gagner d'un montant de trente-sept mille cent trente dollars et quatre-vingt-huit sous (37 130,88), dans l'attente des réponses des organismes, et de déposer à la MRC de Beauce-Sartigan la demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural pour la réalisation du sentier vélo-pédestre.

13. MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE DE NETTOYAGE DES FOSSÉS ROUTE DE SHENLEY OUEST

2009-03-71

Considérant qu'en période de dégels ou de pluies abondantes, les résidences situées au nord de la route de Shenley ouest entre le Dixième rang et le numéro civique 197 sont inondées;

Considérant que des travaux d'entretien des fossés s'imposent dans ce secteur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de procéder à l'entretien des fossés de la route de Shenley ouest (route 269) entre le Dixième rang et le numéro civique 197.

14. ENTRETIEN DES LOTS BOISÉS DE LA MUNICIPALITÉ

2009-03-72

Considérant que l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce ont déposé les plans d'aménagement pour les lots 21-A rang 8 sud, 20-B-P rang 7 sud, 4 rang 10 sud à St-Évariste-de-Forsyth;

Considérant que les boisés situés sur les lots 21-A rang 8 sud et 4 rang 10 sud doivent être entretenus à l'été 2009 ;

Considérant que le boisé situé sur le lot 20-B-P rang 7 sud doit être éclairci ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association des propriétaires des boisés de la Beauce à procéder au nettoyage des boisés situés sur les lots 21-A rang 8 sud et 4 rang 10 sud à St-Évariste-de-Forsyth au coût de 50 \$ de l'hectare et d'enclencher les démarches nécessaires pour procéder à l'éclaircissement du lot 20-B-P rang 7 sud.

15. COMPTES DU MOIS

2009-03-73

Les comptes du mois de février sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de février 2009 au montant de 81 024,30\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 43 723,45 \$, les comptes à payer représentent 18 811,41\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 18 490,44\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2009 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2009-03-73.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

16. SERVICE DES INCENDIES :

16.1) TAUX HORAIRE – VISITE DE PRÉVENTION

2009-03-74

Considérant que le service des incendies doit procéder, au cours de l'année 2009, à la visite de résidences pour la prévention des incendies;

Considérant que lesdites visites doivent être effectuées en équipe de deux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser le service des incendies à procéder à la visite des résidences en équipe de deux et de fixer le taux horaire à 17,47\$/h pour chaque pompier.

16.2) ACHAT- RADIO PORTATIVE

2009-03-75

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une radio portative au montant de six cent quatre-vingt-cinq dollars (685), plus les taxes applicables.

16.3) MONTANT FORFAITAIRE : PRATIQUE

2009-03-76 **Considérant** que le service des incendies désire obtenir trois cents dollars (300) par mois pour défrayer les dépenses relatives aux pratiques mensuelles ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de verser au Service des incendies de Saint-Honoré-de-Shenley un montant de trois cents dollars (300) par mois couvrant les dépenses relatives aux pratiques mensuelles.

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : EXPOSITION AGRICOLE DE BEUCE

2009-03-77 **Considérant** que l'Exposition Agricole de Beuce, organisme à but non lucratif, présente annuellement une demande d'aide financière de l'ordre de 3 000 \$ servant à améliorer divers équipements ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

D'accorder une participation financière de l'ordre de trois mille dollars (3 000 \$) à l'Exposition Agricole de Beuce pour :

- acquitter les frais de conception des fanions aux couleurs de l'organisme;
- l'achat de publicité faisant la promotion de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;
- la réalisation des différentes améliorations au site pour l'édition 2009.

L'aide financière sera versée en deux tranches soit une première avant la tenue de l'événement et la seconde après l'événement.

18. RÉSULTAT DU SONDAGE : IMPLANTATION D'UNE MAISON DES JEUNES À ST-HONORÉ-DE-SHENLEY

2009-03-78 **Considérant** qu'un sondage fut réalisé auprès de la population pour connaître l'opinion des contribuables à l'égard de l'implantation d'une maison des jeunes dans notre localité;

Considérant que 56 personnes ont répondu audit sondage dont 39 sont en accord avec le projet contre 17 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite au projet d'implantation d'une maison des jeunes malgré les résultats positifs du sondage.

19. CAMIONS DE VOIRIE : RÉPARATION DES ROUES

Ce point est refusé.

20. CAMPAGNE DE FINANCEMENT – FONDATION DE LA FIBROMYALGIE

Monsieur Herman Bolduc, maire, informe la population que la Fondation de la fibromyalgie vend à l'occasion de sa campagne de financement, des rosiers. Les contribuables intéressés peuvent s'informer au bureau municipal.

21. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

22. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la séance régulière de la Régie Intermunicipale.

23. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de février 2009. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

24. AUTRES ITEMS :

- **ACHAT : ORDINATEUR - BUREAU MUNICIPAL**

2009-03-79

Considérant que l'ordinateur du bureau de la Directrice Générale/Sec.-Trés. est présentement chez le réparateur;

Considérant qu'une évaluation des coûts sera effectuée avant de procéder à la réparation;

Considérant les résultats de l'évaluation, il est probable que l'acquisition d'un nouvel ordinateur soit la solution la plus économique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. à acquérir un nouvel ordinateur selon les résultats de l'évaluation.

- **FÊTE FAMILIALE HIVERNALE : FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS**

2009-03-80

Il est résolu unanimement de féliciter les organisateurs de la Fête familiale hivernale qui a eu lieu le 1^{er} mars dernier pour leur engagement social et leur franc succès.

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FILLES D'ISABELLE**

2009-03-81 **Considérant** qu'au cours de l'année 2009, l'organisme les Filles D'Isabelle célébrera leur 25^e anniversaire de fondation;

Considérant que ledit organisme demande une aide financière pour couvrir les frais de location de salle;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de verser à l'organisme les « Filles d'Isabelle » un montant de cent quatre-vingt-deux dollars (182).

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : POLYVALENTE BÉLANGER – FORUM POUR JEUNES CANADIENS**

2009-03-82 **Considérant** que Mesdames Sandra Drouin et Vanessa Lachance furent sélectionnées pour représenter notre communauté dans un programme intitulé Forum pour jeunes Canadiens ;

Considérant que les frais de scolarité et de séjour s'élèvent à huit cent vingt dollars (820) par étudiant pour une session d'une semaine ;

Considérant que Mesdames Drouin et Lachance demandent une aide financière à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de Mesdames Drouin et Lachance et de verser dans le cadre du programme Forum pour jeunes Canadiens la somme de cent dollars (100).

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un contribuable présent désire obtenir des informations sur les travaux projetés dans le Dixième rang.

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2009-03-83 **Il** est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente séance. Il est 21h11.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.